

# FNE d'annonce l'annonce de mesures en faveur de la petite hydroélectricité

Dossier de la rédaction de H2o  
February 2015

## Transformer

des moulins en centrales hydroélectriques ? C'est la mauvaise nouvelle environnementale annoncée par la ministre de l'écologie à l'occasion de l'examen par le Sénat du projet de loi pour la transition énergétique. Madame Royal a annoncé des mesures favorisant le développement de la petite hydroélectricité en l'illustrant par la transformation des moulins en centrales hydroélectriques. Seulement, le rapport coût-bénéfice ne va pas dans le sens du moulin à eau puisque celui-ci possède un faible potentiel de production électrique tout en nuisant fortement à la qualité de nos cours d'eau.

Les moulins endommagent fortement la qualité des cours d'eau et produisent peu d'électricité -  
En 2013, les états des lieux montrent que l'une des principales causes de non-atteinte du bon état des cours d'eau, objectif fixé par la directive cadre sur l'eau (DCE), est la rupture de la continuité écologique ainsi que les perturbations des débits notamment engendrées par la présence d'ouvrages hydroélectriques. Pourtant, Madame Royal poussée par certains élus et industriels, poursuit sa course à marche forcée vers le développement de cette énergie dite renouvelable, notamment à travers la remise en état des moulins. Ainsi, si l'on comprend bien la ministre, les moulins incarneraient l'avenir énergétique de la France, alors assise sur une mine d'or dont le dernier filon est bien maigrelet ; après la ruée sur le gaz de schistes, celle sur le pactole des moulins ? Et tout cela orchestré par le gouvernement ? Mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : les 30 000 moulins soi-disant transformables en microcentrales hydroélectriques ne produiraient que 1 TWh, soit 0,2 % de la production électrique nationale ! Et encore, ces chiffres sont tirés du rapport Dambrine dont même les pouvoirs publics reconnaissent aujourd'hui qu'il surestimait d'un facteur 3 les perspectives d'augmentation brute de la production hydroélectrique métropolitaine...

Un enjeu davantage patrimonial qu'énergétique alors que les moulins à eau restent une catégorie anecdotique de la petite hydraulique - Les moulins voleraient-ils au secours du nucléaire, alors que la création de nouveaux acteurs a été annoncée il y a quelques jours seulement ? L'ambition est à remettre dans le contexte général de la production électrique en France en 2014 : nucléaire 77 %, thermique classique 5 %, grande hydraulique 12,6 % dont petite hydraulique 1,5 % (source : l'électricité produite en France en 2014 bilan électrique 2014, RTE). La petite hydraulique représente une faible part dans le gâteau énergétique mais plus de 90 % du potentiel hydroélectrique est aujourd'hui réaliste et la très grande majorité des sites propices sont déjà équipés. Sauver les moulins relève donc plus d'un enjeu patrimonial qu'énergétique ! En plus d'induire le public en erreur sur l'efficacité électrique des moulins, les propos de la Ministre démontrent une confusion entre petite hydraulique et moulins à eau. Aujourd'hui, il existe 1 870 unités de petite hydraulique pour une puissance unitaire moyenne d'un peu plus de 1 MW. Pour les moulins, c'est tout autre : quelques dizaines de kW tout au plus. Quant à l'aspect patrimonial du sujet, il en va de même : le fonctionnement des anciens moulins à eau était discontinu et lié à l'activité humaine

(jours chômés...) et la disponibilité des matières premières (biomasse par exemple). C'est-à-dire tout le contraire des centrales hydroélectriques modernes qui turbinent 365 jours par an, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ! Sans compter la probable grande différence d'impact (par exemple sur la dévalaison piscicole) entre roues hydrauliques et turbines. Josselin de Lespinay, membre du Réseau Eau de FNE réagit : "Et si le patrimoine doit être l'argument permettant d'anciens moulins de s'équiper pour produire de l'électricité, ce même argument doit leur imposer de fonctionner de la même façon que lorsqu'ils étaient actifs : ni toute la journée, ni toute la semaine, ni toute l'année."

La position de FNE est d'optimiser l'existant, de refuser le superflu et d'effacer l'inutile - FNE rappelle que plus de 75 000 seuils et barrages dont ceux des moulins obstruent déjà les cours d'eau français. Il y a donc de quoi faire pour optimiser ce qui existe déjà, notamment la grande hydraulique qui produit 12,6 % de l'électricité nationale. Certains parmi ces ouvrages sont aujourd'hui sans usage, leur équipement en vue de la production hydroélectrique aurait un résultat désastreux et leur présence reste gênante pour la libre circulation des grandes espèces migratrices et des sédiments. Face au changement climatique, la mobilité sera un facteur décisif pour le maintien des espèces et en particulier des grands migrateurs. L'arasement des ouvrages, seule mesure d'efficacité garantie, s'il n'a pas vocation à être appliqué systématiquement, doit toujours être étudié. Compte tenu de l'état actuel des cours d'eau, FNE considère comme illégitime l'équipement de nouveaux sites encore "vierges". Ainsi, selon Jacques Pulou, membre du Réseau Eau de FNE : "La création de nouveaux ouvrages sur les cours d'eau encore non équipés est, compte tenu de leur artificialisation actuelle, contraire au principe de gestion équilibrée et durable de l'eau prévu par les dispositions de l'article 211-1 du code de l'environnement en ce qu'elle privilégie la production hydroélectrique au détriment de la préservation du milieu naturel aquatique."

Si la ministre persévère dans cette voie, le label "Site Rivières Sauvages", dont elle se jouissait lors du colloque des 50 ans de la politique de l'eau, risque d'en prendre un coup...

France Nature Environnement - FNE